

AVIS

RUR.20.276.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la S.A. INFRABEL concernant l'entretien d'un mur de soutènement situé le long de la voie de chemin de fer à Pepinster et impactant l'habitat du lézard des murailles

Avis adopté le 9/10/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 03/09/2020
Références : DNF/DNEV/JPB/SLA/2020-PA-14 Sorties 2020 : 13564

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 06/10/2020 (reconvoquée le 09/10/2020)

AVIS

Réuni ce 9 octobre 2020 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 6 octobre 2020 en visioconférence), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a examiné le dossier sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée au vu du motif avéré de sécurité publique. L'aménagement des barbacanes destinées à limiter l'impact des travaux de rejointoiement sur l'habitat du lézard devra se faire conformément aux prescriptions émises par le DEMNA (maintien de trous étroits et profonds empêchant l'accès des prédateurs et favorisant la thermorégulation).

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" s'étonne par ailleurs du délai dans lequel cette demande lui a été soumise, celle-ci étant datée du 25 mai 2020, tout comme du planning des travaux dont le début est annoncé pour fin avril 2020. Il ressort en outre du dossier que la demande de dérogation a été introduite suite à une interpellation sur le chantier en cours de travaux. Il y a dès lors fort à parier que ceux-ci sont aujourd'hui terminés. Si tel devait être le cas, il s'agira de rappeler à la S.A. INFRABEL ses obligations en la matière, d'autant que de tels travaux d'entretien concernent a priori un grand nombre d'ouvrages de soutènement tout le long du réseau ferroviaire.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »